


**Ministère des Affaires Etrangères, de  
l'Intégration Régionale et de la Coopé-  
ration au Développement**
**Présentation officielle de l'ouvrage « Une Nation en marche : 60  
ans de pièges déjoués, Ndayishimiye et le nouveau chapitre du  
Burundi »**


**L**e mercredi 14 janvier 2026, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, accompagné de son Epouse ainsi que de Hauts dignitaires du pays, a pris part au Club du Lac Tanganyika, à la cérémonie de présentation officielle de l'ouvrage intitulé « Une Nation en marche : 60 ans de pièges déjoués, Ndayishimiye et le nouveau chapitre du Burundi.»

Présentant son œuvre, rédigé en collaboration avec le Professeur Désiré Manirakiza, Monsieur Gabriel Rufyiri, Madame Janvière Ndirahisha, Monsieur Alain Ndikumana et Monsieur Pacifique Manirakiza. Le Consul Général de la

République du Burundi à Laâyoune, Docteur Benjamin Ndagiijimana a précisé que l'ouvrage n'analyse pas une personnalité, mais plutôt un moment présidentiel.

Selon lui, l'objectif est d'éclairer le passé, de structurer le présent et de préparer l'avenir. Le nom Ndayishimiye figure dans le titre dans la mesure où certains moments clés de transition nationale s'inscrivent dans un leadership transformationnel et adaptatif porté par l'actuel Chef de l'Etat.

Au cours d'un débat riche et constructif autour de l'ouvrage, l'ancien Président de la République du Burundi, l'Hono-

**Dans cette Edition:**

Dans cette Edition:	page
Présentation officielle de l'ouvrage « Une Nation en marche : 60 ans de pièges déjoués, Ndayishimiye et le nouveau chapitre du Burundi »	1
Le Président Ndayishimiye échange les vœux 2026 avec le Corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi	2
La Première Dame du Burundi en visite à Gabon	2
Le Premier Ministre exige la discipline administrative	3
Province de Gitega : Réunion du Premier Ministre avec les administratifs	4
Assemblée nationale du Burundi : Analyse et adoption d'une loi portant protection des données à caractère personnel	5
L'Ambassadeur du Burundi à New Delhi a reçu en audience l'Ambassadeur de la République de l'Union du Myanmar	5
Accord de coopération en matière énergétique entre le Burundi et le Maroc: Les députés posent des questions	7
Vers une résolution de la pénurie d'eau et d'électricité	8

rable Sylvestre Ntibantunganya, a salué le leadership du Président Ndayishimiye. Fort de son expérience et des hautes fonctions qu'il a exercées. Le Chef de l'État incarne, au regard des précédents Chefs d'État burundais, une vision crédible et éclairée du développement du pays. Il a appelé les élites burundaises à renoncer aux querelles institutionnelles et à s'engager résolument dans la réussite de la Vision nationale du Burundi « pays émergent en 2040 et développé en 2060, » à travers un esprit de patriotisme et de profondes réformes du système éducatif.

Les différentes interventions des participants ont mis en évidence, à la lumière de l'ouvrage, que le destin du Burundi se construit dès aujourd'hui, le pays disposant de nombreux atouts pour assurer son développement.

Le Président Ndayishimiye a rappelé que le Burundi a traversé de nombreux pièges depuis 1903, tout en soulignant qu'il est désormais temps de les surmonter. Il a encouragé la population en général, et particulièrement les leaders, à changer de mentalités afin de transformer le Burundi dans tous les secteurs de la vie nationale. (Présidence)

## Le Président Ndayishimiye échange les vœux 2026 avec le Corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi



Le mercredi 14 janvier 2026, au Palais Ntare Rushatsi, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, a échangé les vœux de l'année 2026 avec le corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi.

Dans une ambiance rythmée par des chansons folkloriques, la rencontre a été l'occasion de partager les réalisations du Gouvernement et d'exprimer sa gratitude pour le soutien constant des partenaires du Burundi. Lors de cette cérémonie, le Chef de l'Etat burundais a lancé un appel à la solidarité entre les pays africains, soulignant que « les véritables amis se révèlent dans les

moments difficiles ». Il a insisté sur l'importance pour les Etats du continent de soutenir les nations en crise afin de renforcer la stabilité régionale et continentale.

Abordant la crise dans l'Est de la République Démocratique du Congo, le Président Ndayishimiye a rappelé que, bien que la situation demeure préoccupante, le Burundi reste engagé pour la paix et la réconciliation. Il a appelé les parties prenantes à mettre en œuvre les accords signés, notamment l'Accord de Washington, avec l'appui des États-Unis pour en garantir le respect.

Dans son discours, le Nonce apostolique, Monseigneur Dieudonné Datonou, doyen du Corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi a salué le leadership éclairé du Chef de l'Etat burundais Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye.

Mettant en avant la place croissante du Burundi sur la scène internationale, avec l'ouverture de consulats à l'étranger et l'accueil de représentations étrangères sur le territoire, le Doyen du Corps diplomatique et consulaire a appelé la communauté internationale à soutenir le Burundi dans l'assistance aux réfugiés congolais. (Présidence)

## La Première Dame du Burundi en visite à Gaborone



La Première Dame du Burundi S.E. Ange-line Ndayishimiye a pris l'avion le mercredi 14 janvier 2026, à destination

de Gaborone, la capitale botswanaise.

Selon le communiqué de presse publié par le bureau en charge de l'information, de la communication et du Porte-parole du Président de la République du Burundi, ce voyage a pour objectif d'échange d'expériences qui portera sur les initiatives mises en œuvre par elle et la Première Dame du Botswana, en faveur du bien-être de la population.

Il est à noter que ce voyage fait suite à l'invitation adressée par la Première Dame botswanaise à son

homologue du Burundi. (ABP)

## Le Premier Ministre exige la discipline administrative



**L**e Premier Ministre du Burundi, Monsieur Nestor Ntahontuye, a effectué le lundi 12 janvier 2026, une visite surprise dans les bureaux de la Primature logés au sein du Ministère en charge des Finances et auprès du personnel dudit Ministère. L'objectif était de s'enquérir du déroulement des activités dans ses services et de voir les présences du personnel œuvrant dans cette institution. Sur place, Monsieur Ntahontuye a relevé plusieurs irrégularités, notamment des bureaux en-

core fermés pendant les heures réglementaires et des retards fréquents parmi le personnel.

Au cours de sa visite, il a également constaté que plusieurs bureaux du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique affichaient encore des panneaux d'identification obsolètes et non conformes à la nouvelle configuration Gouvernementale issue des élections de 2025. Le Premier Ministre Ntahontuye a appelé aux responsables concernés de procéder à leur remplacement dans les meilleurs délais, afin de ne plus induire les usagers en erreur. Il a rappelé l'obligation de respecter des horaires de travail pour atteindre les objectifs de la vision du Burundi pays émergent en 2040 et développé 2060.

La visite s'est clôturée par une réunion de travail entre le Premier Ministre, le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique et les responsables des services relevant de la Primature exerçant dans les locaux du Ministère en charge des Finances. Les échanges portaient sur le fonctionnement administratif et le respect des normes professionnelles. (ABP)

## Le Premier Ministre poursuit ses visites de surprise au sein des ministères



**L**e Premier Ministre burundais Monsieur Nestor Ntahontuye a poursuivi, dans la matinée du mardi 13 janvier 2026, la série de visites de surprise au bâtiment abritant trois Ministères, à savoir : le Ministère des Ressources Minières, Énergétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, le Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipment ainsi que celui ayant la Fonction Publique dans ses attributions. L'objectif de ces visites était de s'enquérir de l'état de ponctualité au travail.

Lors de cette série de visites, le Premier Ministre a relevé certains retards et absences de quelques membres du personnel de ces trois Ministères. Il a également constaté le manque d'ordinateurs dans certains services, recommandant ainsi aux responsables de ces derniers d'en acquérir, tout en soulignant qu'il est difficile de travailler efficacement sans outils informatiques.

Concernant les retards, certains fonctionnaires ont évoqué la difficulté liée aux moyens de déplacement. Le Premier Ministre a indiqué qu'il n'y avait aucune excuse valable, invitant le personnel à suivre l'exemple des élèves qui, malgré les mêmes difficultés de transport, arrivent à l'école à l'heure. Il a rappelé que l'État débourse environ 100 milliards de francs burundais par mois pour le paiement des salaires des fonctionnaires, précisant que l'absence ou le manque d'engagement au travail constitue une perte importante pour le pays. Selon lui, cette somme pourrait servir à la construction de nombreuses écoles et hôpitaux.

Il a, enfin, appelé tout le personnel à faire preuve de ponctualité, de courage et de sens des responsabilités afin de contribuer efficacement au développement du

pays. Signalons que d'après le Premier Ministre, ces visites se poursuivront et qu'une appréciation globale sera faite après leur achèvement. (ABP)

## Province de Gitega : Réunion du Premier Ministre avec les administratifs



**L**e Premier Ministre Monsieur Nestor Ntahontuye a tenu une réunion avec les responsables administratifs de la province de Gitega, les administrateurs communaux et leurs conseillers, les chefs des différents départements au niveau provincial et communal, ainsi que d'autres cadres. C'était dans l'avant midi du jeudi 15 janvier 2026 au chef-lieu de la capitale politique de Gitega.

Il a indiqué que l'objectif de cette rencontre était de permettre aux autorités administratives, à tous les niveaux, de s'accorder sur la nouvelle organisation de l'administration provinciale et communale. L'objectif principal étant d'améliorer le service rendu au citoyen, en rapprochant les services essentiels et le développement de la population.

Les participants ont soulevé diverses préoccupations, notamment sur la manière dont les différents services au niveau communal vont collaborer avec les Ministères concernés, la question de l'harmonisation des salaires.

Certains agents communaux étant rémunérés différemment selon les communes, les équipements de travail, ainsi que la gestion et l'utilisation des cent millions de francs burundais alloués aux communes pour l'acquisition de bancs scolaires, entre autres.

Concernant la collaboration entre les services, le Premier Ministre a précisé que chaque service communal devra travailler en rendant compte à l'administrateur communal, tout en informant également le cabinet du Gouverneur de province.

S'agissant des salaires, Monsieur Nestor Ntahontuye a reconnu qu'il existe des disparités entre les communes. A cet effet, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique prévoit une harmonisation des salaires des agents communaux.

A propos du redéploiement pour combler le vide créé par ceux affectés dans d'autres secteurs, Monsieur Nestor Ntahontuye a déclaré que, comme pour les agents du secteur de l'éducation ou autres qui ont abandonné leur emploi, toutes les mesures doivent être prises en tenant compte de l'intérêt du service et dans le respect de l'efficacité.

Quant au partage des équipements de travail tels que les ordinateurs, les véhicules, les motos et autres matériels, le Premier Ministre a donné comme orientation de prioriser les services nécessitant une grande mobilité sur le terrain, notamment les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'élevage, qui devraient être dotés en priorité de véhicules. Les autres services seront équipés de motos.

Pour ce qui est des ordinateurs, ils devront être partagés entre tous les services, tandis que ceux qui n'en disposent pas encore bénéficieront de nouvelles acquisitions.

Après la réunion, le Premier Ministre a effectué une visite de terrain pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de réfection des bureaux qui abriteront différentes directions provinciales des ministères. (Le Renouveau)

## Assemblée nationale du Burundi : Analyse et adoption d'une loi portant protection des données à caractère personnel



**L**es Députés de l'Assemblée Nationale sont réunis sous l'égide du Président de cette institution, Très Honorable Daniel Gélase Ndarabirabe, le jeudi 15 janvier 2026, pour procéder à l'analyse et l'adoption du projet de loi portant protection des données à caractère personnel.

Dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique Honorable Léonidas Ndaruzaniye, au nom du Gouvernement, a indiqué que cette loi organise divers régimes de protection et règle la question de l'ancrage institutionnel en créant une autorité administrative indépendante chargée de la mise en œuvre des régimes de protection. Elle institue un organe chargé de la protection des données à caractère personnel placée sous la tutelle du ministère ayant l'économie numérique dans ses attributions.

Selon lui, ce projet de loi prévoit des dispositions pénales spécifiques mais qui ne font pas obstacle à l'application des dispositions pénales contenues dans d'autres lois notamment le code pénal et la loi portant prévention et répression de la cybercriminalité.

La législation sur les données à caractère personnel s'avère être un instrument de protection générale à

l'égard des droits et des libertés fondamentales de la personne. Leur traitement doit se dérouler dans le respect des droits, des libertés fondamentales et de la dignité des personnes physiques car elles se révèlent être des ressources très convoitées. Avec le développement de l'informatique et de ses applications, le domaine traditionnel de la vie privée s'enrichit chaque jour de nouveaux éléments. Or, ces données font partie intégrante de ces éléments.

Il a fait savoir que le droit positif burundais ne dispose pas de cadre ni de régime juridique de ces opérations malgré le déploiement de l'intranet gouvernemental, le développement du recours à l'informatique dans l'administration, dans les entreprises privées et son utilisation par les personnes, la numérisation du fichier électoral et de la carte d'identité nationale, entraînant ainsi la génération, la collecte et le traitement des données à caractère personnel. Une fois promulguée, cette loi va combler l'absence de ce cadre légal.

Par définition au quatrième article de ce projet de loi, ce dernier constitue une donnée à caractère personnel, toute information, de quelque nature qu'elle soit, indépendamment de son support, y compris le son et l'image, relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro unique d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, social ou économique. C'est-à-dire qu'il il s'agit de toute information permettant d'identifier une personne physique directement ou indirectement. Cet article précise des exemples tels que « nom, prénom, empreintes digitales, reconnaissance faciale, numéro de téléphone, photo, etc. »

Satisfait des réponses et éclaircissements fournis par le Ministre en charge de l'Intérieur à leurs préoccupations, les députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi sous analyse. (**Le Renouveau**)

### L'Ambassadeur du Burundi à New Delhi a reçu en audience l'Ambassadeur de la République de l'Union du Myanmar

**L**e jeudi 15 janvier 2026, l'Ambassadeur de la République du Burundi à New Delhi S.E Général- Major Aloys BIZINDAVYI a reçu en audience l'Ambassadeur de la République de l'Union

du Myanmar S.E Zawoo, venu pour une visite de courtoisie.

Au cours de leurs échanges, les deux autorités se sont



focalisées sur la situation des ressortissants burundais actuellement détenus au Myanmar, qui veulent regagner le Burundi. L'Ambassadeur du Burundi a remercié son homologue de la bonne collaboration qui existe entre les

deux Ambassades, et a souligné les préoccupations liées à leur détention prolongée, ainsi que la nécessité de faciliter leur communication afin d'assurer une bonne coordination permettant leur retour au pays natal.

En réponse, l'Ambassadeur du Myanmar a exprimé sa compréhension de la situation et a réaffirmé la disponibilité des autorités de son pays à coopérer avec la partie burundaise. Il a indiqué que les services compétents de Myanmar sont disposés à examiner, en concertation avec l'Ambassade du Burundi, les modalités pratiques et administratives nécessaires au retour des ressortissants concernés, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Les deux parties ont convenu de maintenir un échange d'informations régulier concernant la situation des ressortissants burundais concernés dans le cadre de faciliter les démarches administratives requises pour l'obtention des documents nécessaires au voyage; d'explorer les possibilités de coordination avec d'autres partenaires institutionnels afin d'assurer un retour organisé et sécurisé.

La rencontre a été clôturée avec une note de satisfaction mutuelle en réaffirmant leur engagement à renforcer la coopération bilatérale. ([Ambassade du Burundi à New Delhi](#))

### Recrutement des candidats sous-officiers et agents de la police



**U**ne réunion de mobilisation communale des responsables administratifs, éducatifs, et sanitaires, a eu lieu le lundi 12 janvier 2026, sous l'égide des envoyés du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, pour sensibiliser des candidats sous-officiers et



agents désirant intégrer le Corps de police. Deux responsables de la police, Colonel Jean Berchimans Nkurunziza et Major Rose Sibomana, ont expliqué en long et en large le contenu des communiqués de recrutement pour les deux catégories de police.

Les inscriptions se font du 14 janvier au 13 février 2026 de 8h00' à 12h00' et de 14h00' à 17h00', aux chefs lieu des communes natales. Pour être admis, le candidat doit être de nationalité burundaise, n'avoir pas de double nationalité, être âgé entre 18 et 25 ans, célibataire sans enfant, être disponible durant toute la période de formation et les trois premières années de service. Il faut aussi avoir terminé le cycle fondamental pour les agents et avoir réussi la première année du post-fondamentale pour les sous-officiers, être de bonne conduite vie et mœurs, n'est pas encore appartenu aux Corps de défense ou de sécurité, ou n'avoir pas été révoqué de la

fonction publique, être de bonne santé, physiquement apte et être volontaire.

Les responsables administratifs, scolaires et sanitaires ont été interpellés à sensibiliser les jeunes pour ce recrutement et à leur faciliter la tâche dans l'octroi des documents exigés conformément à la loi. Un candidat qui aura fait une fausse déclaration sur son ethnie, ou utilisant de faux documents attestant son âge, son état civil, ou autre, sera exclu et puni confirment à la loi et ses complices seront aussi poursuivies. Signalons que le test de sélection se fera au chef-lieu des provinces, après affichage des listes des candidats. (ABP)

## Accord de coopération en matière énergétique entre le Burundi et le Maroc: Les députés posent des questions



**L**ors de la séance plénière tenue le mercredi 14 janvier 2026 sur le projet de loi portant ratification de l'accord de coopération dans le domaine de l'énergie entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume de Maroc, le Ministre des Ressources Minières ,Energétique ,de l'Industrie ,du Commerce et du Tourisme Dr. Hassan Kibeya était l'invité du jour. L'objectif de la vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060, est d'augmenter la production et améliorer l'accès à l'énergie. Les députés ont voulu savoir, d'une façon quantitative, l'apport de cet accord de coopération entre la République du Burundi et le Royaume de Maroc pour atteindre cet objectif. Le Ministre a indiqué que cet accord va permettre la mise en œuvre de plusieurs activités du domaine des énergies (éolien, solaire et hydraulique), de l'efficacité énergétique qui est un pilier de la transition énergétique. Les activités relatives à la production, transport et distribution de l'électricité seront également développées. Dr Has-

san a également indiqué que pour atteindre cette vision, il y aura l'assistance technique dans l'élaboration des études et construction de deux centrales solaires (100MW et 50MW) au Burundi et d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Kagunuzi.

Les députés ont précisé que l'article sept de l'accord de coopération stipule que «chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles se rapportant au présent accord de coopération à des tiers sans préalable de l'autre partie». Dr. Hassan Kibeya a éclairci que cet article vise à renforcer la confiance entre les parties tout en garantissant que les informations sensibles ne seront pas divulguées. Cela implique que toute communication d'informations jugées confidentielles doit être soigneusement évaluée, et qu'il est impératif d'obtenir une autorisation formelle avant de partager ces informations. En général, cette disposition est essentielle pour protéger les intérêts des parties et pour assurer le bon déroulement de cette collaboration.

Les députés ont également fait remarquer que l'article 10 du présent accord dispose que le présent accord de coopération s'applique provisoirement dès sa signature et entre en vigueur définitivement à la date de la réception de la dernière notification relative à l'accomplissement des parties des formalités internes requises à cet effet. Ils ont voulu savoir l'état des lieux de la mise en application. Le Ministre a répondu qu'actuellement, certaines activités sont déjà réalisées dans le cadre de la mise en application provisoire de l'accord de coopération signé le 12 mai 2025. Ces activités sont entre autres des réunions et des échanges d'informations qui ont déjà eu lieu après la signature de l'accord. Chaque

partie a déjà entamé les formalités internes nécessaires pour que l'accord puisse entrer en vigueur définitivement notamment des consultations avec les organes législatifs.

Pour le cas du Burundi Dr. Hassan Kibeya a signalé que la présente activité est un exemple concret.

Il s'observe que, dans le passé, certaines ratifications n'ont pas été mises en application. Pour cette question, le Ministre a fait savoir que cet accord révèle un caractère particulier. Il a indiqué qu'il s'inscrit dans une dynamique déjà en cours pour atteindre une électrification fiable et durable de 70% de la population burundaise d'ici 2030. (Le Renouveau)

## Vers une résolution de la pénurie d'eau et d'électricité



**L**es équipements nécessaires aux réseaux d'eau et d'électricité sont actuellement en cours d'acheminement vers le Burundi. C'est l'annonce faite le mercredi 14 janvier 2026 par le Directeur Général de la Regideso, Ir Albert Manigomba lors d'une mission de travail dans cette province. Au moment où les habitants de certains quartiers du chef-lieu de la province Buhumuza se plaignent du manque d'eau potable et d'électricité, le Directeur Général de la Regideso a indi-

qué que ces problèmes de raccordement vont bientôt trouver solutions.

Le Directeur Général de la Regideso a souligné que des projets d'extension des réseaux d'eau et d'électricité dans la ville de Cankuzo seront prochainement exécutés, grâce à la collaboration entre la REGIDESO et ses partenaires techniques. Il a précisé que si certains matériels sont encore en transit depuis l'étranger, les compteurs d'eau, eux, sont déjà disponibles en stock.

Concernant les branchements domestiques, le Directeur Général a ajouté que les compteurs d'eau sont prêts et que les tuyaux de raccordement suivront sous peu. Pour pallier l'urgence, Ir Manigomba a indiqué qu'une partie des compteurs d'électricité sera expédiée par bateau depuis l'Egypte dans les prochaines jours, et une autre partie sera importée par avion pour gagner du temps et d'éviter tout retard supplémentaire.

Quant au manque d'eau observé à Muyinga, il a rassuré que cinq pompes défectueuses qui entraînaient l'approvisionnement en eau potable seront bientôt remplacées. Ir Manigomba a profité de l'occasion pour

annoncer que l'adduction de l'eau potable (AEP) alimentant la ville de Cankuzo, autrefois gérée conjointement par la REGIDESO et l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR). Le Directeur Général de la Regideso, Ir Albert Manigomba, sous la responsabilité exclusive de la REGIDESO, a précisé que tous les compteurs défectueux seront remplacés gratuitement. (ABP)

# Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement

Département de la Communica-  
tion

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi